

Compte rendu d'activité 2015



Sommaire

1. Présentation générale.....	1
1. Rôle.....	1
2. Moyens humains : organigramme de la Fédération.....	2
3. Moyens matériels.....	2
4. Moyens financiers.....	3
5. Adhérents.....	4
6. Effectifs 2015.....	9
7. Partenariats.....	9
2. Environnement.....	10
1. Restaurer.....	10
2. Connaître.....	18
3. Etudier.....	17
4. Gérer.....	19
5. Surveiller.....	21
3. Halieutisme.....	24
1. Développer.....	24
2. Communiquer.....	27
4. Initiation et sensibilisation.....	30
1. Animer.....	30
2. Ateliers Pêche Nature.....	34
3. Former.....	36

Liste des figures

<i>Figure 1 : répartition des différentes cotisations pour une carte «personne majeure» à 73 €.....</i>	<i>3</i>
<i>Figure 2 : charges 2015.....</i>	<i>3</i>
<i>Figure 3 : produits 2015.....</i>	<i>3</i>
<i>Figure 4 : charges 2015 par commission.....</i>	<i>4</i>
<i>Figure 5 : effectifs de pêcheurs en 2014-2015.....</i>	<i>9</i>
<i>Figure 6 : inventaires piscicoles.....</i>	<i>13 et 14</i>
<i>Figure 7 : nombre de Grands cormorans comptabilisés sur les dortoirs connus en Meurthe-et-Moselle.....</i>	<i>20</i>
<i>Figure 8 : répartition des procès verbaux dressés en fonction des catégories d'agents verbalisateurs.....</i>	<i>21</i>
<i>Figure 9 : répartition des procès verbaux (%) en fonction des agents verbalisateurs.....</i>	<i>22</i>
<i>Figure 10 : répartition des procès verbaux (%) en fonction des infractions commises.....</i>	<i>22</i>



1. Présentation générale

La Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA 54) est une association de type loi 1901. Reconnue d'utilité publique (article L.434-4 du Code de l'Environnement) et agréée au titre de la protection de la nature (article L.141-1 du Code de l'Environnement), elle est chargée de mettre en œuvre, sous la tutelle du Préfet, une politique de gestion et de protection des milieux aquatiques. Son cadre d'action est départemental.

La FDAAPPMA 54 regroupe vingt-cinq Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA), ce qui représente environ 19 000 adhérents.

La Fédération est gérée par un conseil d'administration, composé de quinze membres bénévoles élus appartenant aux AAPPMA du département et présidé par Monsieur Guy SAPRANI.

1. Rôle

La Fédération définit, coordonne et contrôle les actions des associations adhérentes.

Les activités de la FDAAPPMA 54, à travers son soutien aux AAPPMA, se développent autour de deux axes principaux :

• Protection des milieux aquatiques

- sensibiliser à la protection des milieux aquatiques,
- représenter l'intérêt général en matière de protection de l'environnement auprès de divers organismes départementaux, régionaux et nationaux,
- participer à la surveillance du domaine piscicole.

• Loisir pêche

- mettre en valeur les parcours de pêche,
- développer la pêche amateur,
- mettre en œuvre des actions de promotion du loisir pêche par toutes les mesures adaptées,
- collecter des cotisations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (CPMA).



2. Moyens humains : organigramme de la Fédération

• Les élus du conseil d'administration

Président : Guy SAPRANI

Trésorier : Jean-Louis GILLET

Secrétaire : Nelly LATOUCHE jusqu'au 13 mai 2015, puis Jean-Luc ANCEL

1^e vice-Président : Jean-Claude JACQUES

2^e vice-Président : Gérard SCHNEBELEN

3^e vice-Président : Jean HUMBERT

Trésorier Adjoint : Daniel SINOT

Administrateurs : Aimé LAMBERT, Hervé MARTIN, Jacques MOUILLE, Roland PIERRON

• Les salariés

Eric TAVOSO, Directeur,

Véronique DEPARIS, Responsable Relations externes & Ressources internes,

Pierre POMMERET, Responsable du pôle Technique,

Nicolas MEYNARD, Responsable du pôle Développement,

Morgan ROUVIER, Agent de développement Garderie,

François ROUILLON, Chargé d'étude Développement,

Amélie HUMBERT, Chargée de mission sur les annexes hydrauliques, salariée pour les fédérations des Vosges, de Meurthe-et-Moselle et de Moselle,

Emilie MARCHWICKI, Chargée d'étude, durant sept mois, en charge du suivi des travaux réalisés sur le site du plan d'eau de Briey,

Paulin RIVIERE a participé, dans le cadre d'un stage universitaire de six mois, à l'étude régionale sur les annexes hydrauliques en Meurthe-et-Moselle et a réalisé un projet de réhabilitation d'une reculée à Pont-à-Mousson.

3. Moyens matériels

- trois véhicules, dont un utilitaire et un véhicule tout terrain de service,
- une camionnette,
- un camion équipé de bacs pour les empoissonnements,
- un bateau semi-rigide de 5 m équipé d'un moteur de 30 cv,
- une imprimante/scanner/fax,
- un poste informatique par salarié et trois ordinateurs portables,
- un groupe de pêche électrique léger « Martin pêcheur »,
- un groupe de pêche électrique « Aigrette ».

En 2015, la Fédération a fait l'acquisition d'un groupe de pêche de type « Aigrette » afin de remplacer le groupe EFKO devenu obsolète.

Enfin, une remorque permettant de déplacer l'ensemble du matériel fédéral a été acquise.

4. Moyens financiers

Le tarif d'une carte de pêche résulte de la somme des différentes cotisations perçues. La figure suivante illustre la répartition des différentes cotisations pour une carte « personne majeure » à 73 € en 2015.

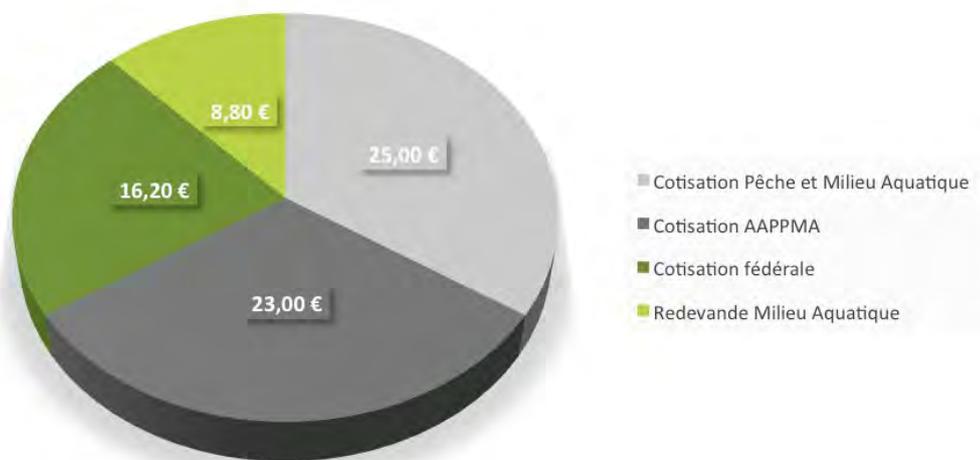


Figure 1 : répartition des différentes cotisations pour une carte « personne majeure » à 73 €



Les graphiques ci-contre présentent, pour un budget de 614 059 €, les principales charges et produits supportés par la Fédération.

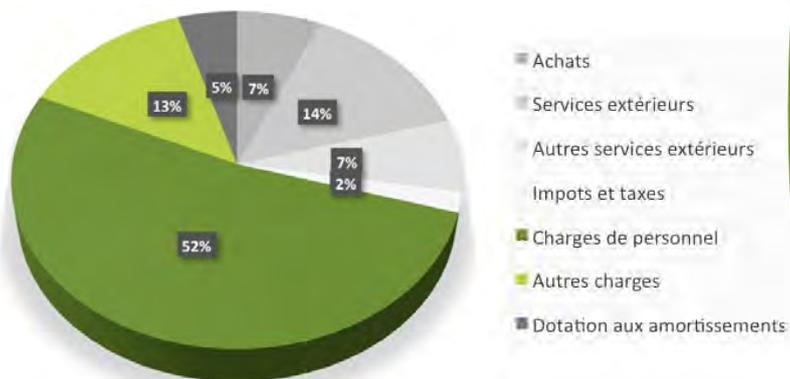


Figure 2 : charges 2015

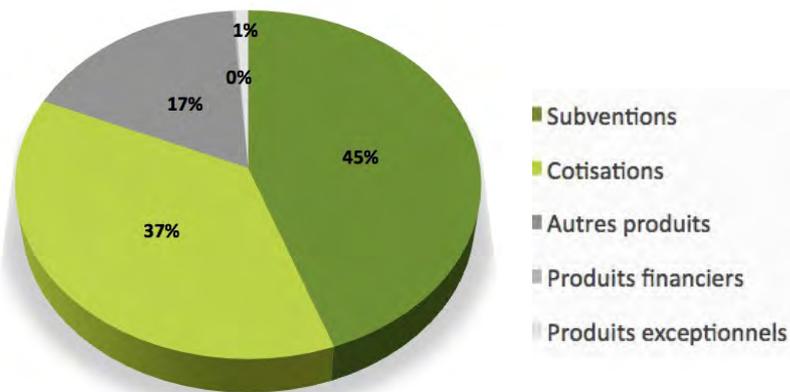


Figure 3 : produits 2015

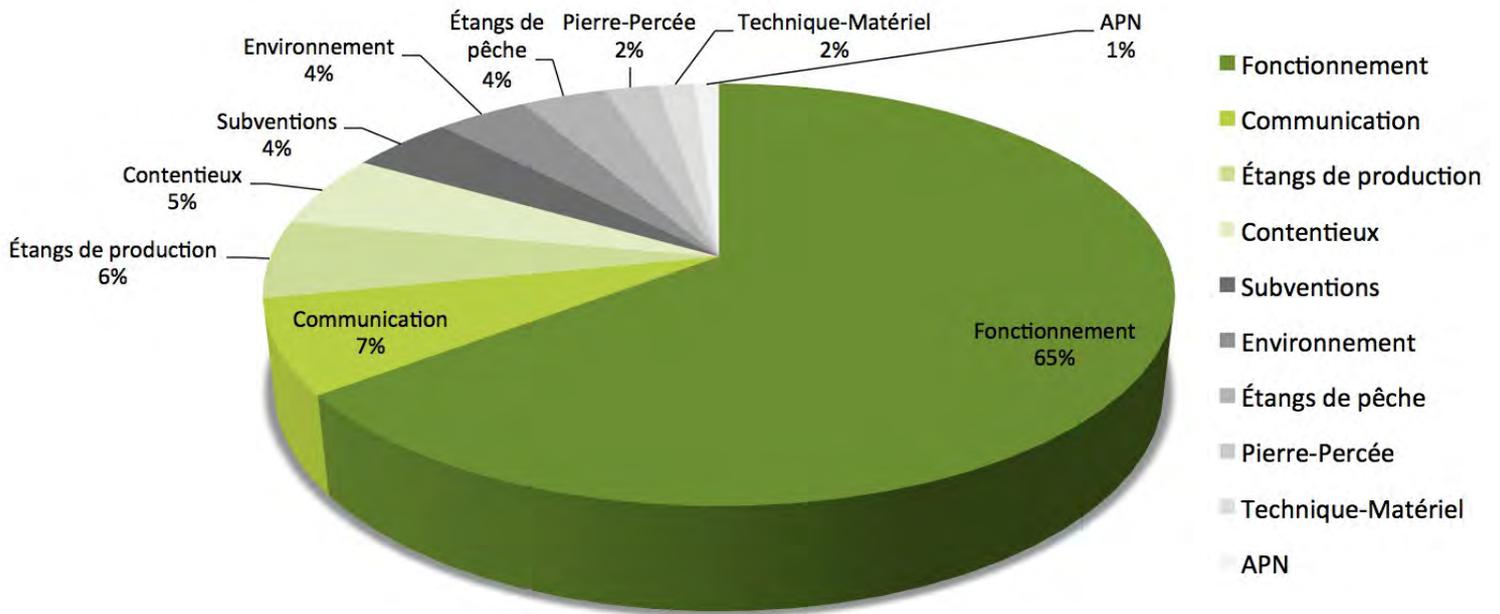
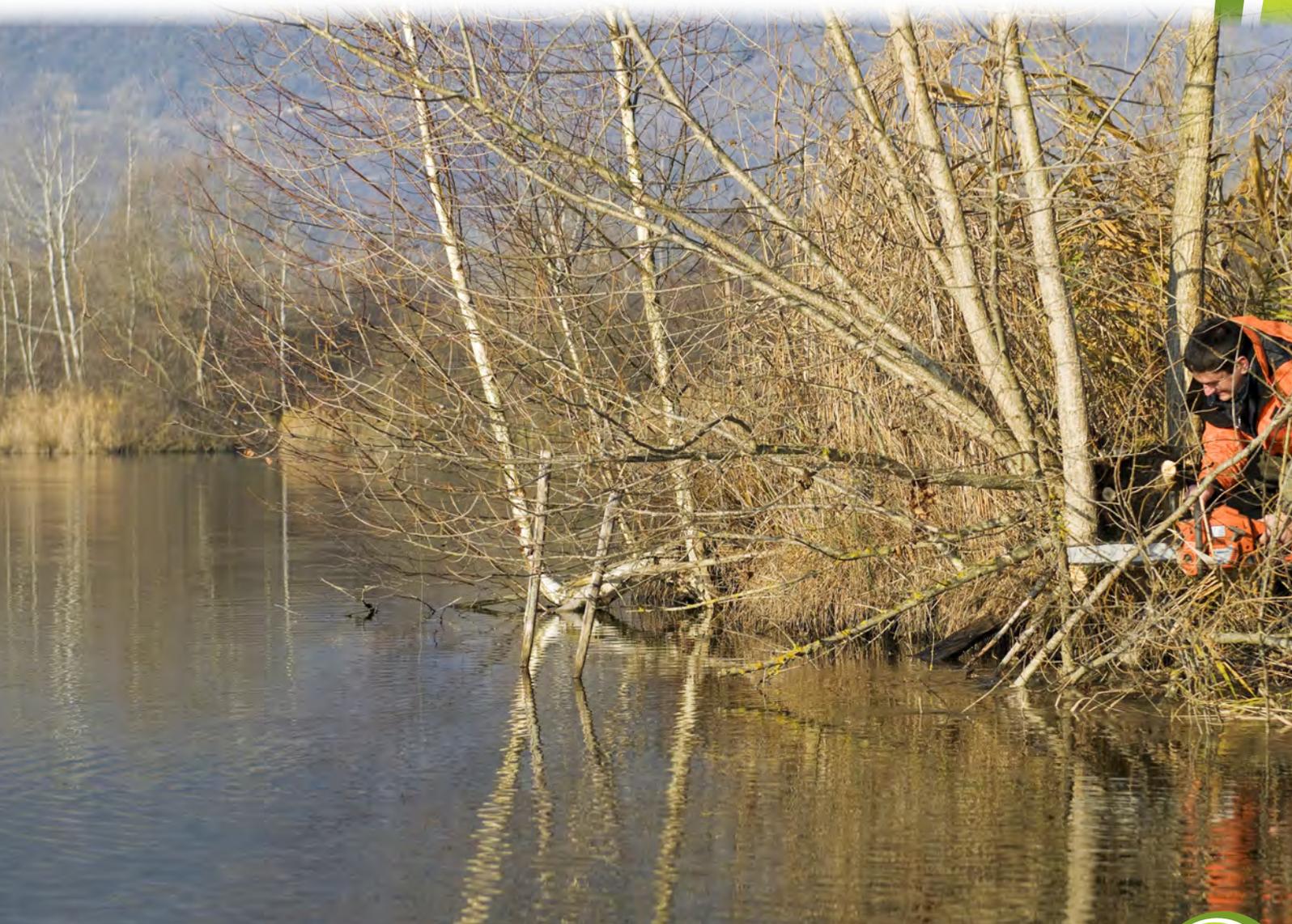


Figure 4 : charges 2015 par commission



5. Adhérents

La Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique regroupe 25 Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) dans le département.



À noter : suite au regroupement des AAPPMA de Xirocourt, Tantonville et Ceintrey, l'Association des Pêcheurs à la Ligne du Saintois a vu le jour fin 2015.

LE BARBEAU

Président : Hervé MARTIN
34 rue Saint Pierre
541 20 BADMENIL
03 83 75 18 49 (dom.)

LES FINS PÊCHEURS

Président : Julien GENNESON
10 Grand Rue
54 180 GRISCOURT
06 71 64 76 60
julien.genneson@sfr.fr

LA FARIO DU DORLON/CHIERS

Président : Daniel POIRET
9 rue de Beauséjour
54 260 LONGUYON

LA GAULE DOMBASLOISE

Président : Roger HAAS
Siège social : Maison de la Pêche
et des Milieux Aquatiques
1 rue de la Chapelle
54 110 DOMBASLE
06 70 62 95 79
gauledombasloise@sfr.fr

LA GAULE GERBÉVILLOISE

Président : David BRETON
17 rue du Nouveau Chemin
54 118 MOYEN
03 83 42 06 13 (dom.)
aappma.gerbeviller@peche-54.fr

LES PÊCHEURS DE L'ORNE

Président : Jean HUMBERT
1a rue du Lavoir
54 580 AUBOUE
03 82 33 85 68
lespecheursdelorne54@sfr.fr

LA TRUTTE LONGUYONNAISE

Président : Marc SIMARD 03 82 26 13 77 (dom.)
6 rue Haut Boschet 54 920 MORFONTAINE

LE ROSEAU DE LA HAUTE VEZOUZE

Président : Patrick HOSTERT
64 Grande Rue
54 450 FREMONVILLE
06 80 71 13 29
patrick.hostert@club-internet.fr

LE WOIGOT

Président : Serge TONON
8 rue du Général Giraud
54 150 BRIEY
06 84 64 66 84

LE GARDON SCARPONAIS

Président : Gérard RINIE
11 rue Frédéric Chopin
54380 DIEULOUARD
06 20 94 18 99

LES HAMEÇONS DE L'AROFFE

Président : Daniel LECLERE
Mairie de Favières
18 rue Abbé Lenfant
54 115 FAVIERES
03 83 25 10 81 (dom.)

LA GAULE JARNYSIENNE

Président : Patrick JUREK
Château de Moncel
rue Emile Bouchotte
54 800 JARNY
07 50 89 70 95

LES PÊCHEURS DU SÂNON

Président : Patrick ABADIE
03 83 74 37 32 (dom.)
5 rue du Général Rapp
54 300 LUNEVILLE

LA CARACHE LUNÉVILLOISE

Président : Serge BERINI
64 rue de Viller
54 300 LUNEVILLE
03 83 74 01 04 (dom.)
carache@wanadoo.fr

LA GAULE MERCÉENNE

Président : Serge NICOLAS
1c Grand'Rue
554 960 MERCY-LE-BAS
03 82 89 64 41 (dom.)

LA GAULE PAGNOTINE

Président : Bernard KIRCH
3 lotissement Charpentier
54 700 MONTAUVILLE
03 83 83 22 26 (dom.)
bernard.kirch0162@orange.fr

LA TRUITE DE LA VERDURETTE

Président : Claude MARCHAL
2 rue de la Mairie
54 120 VAXAINVILLE
03 83 72 24 26 (dom.)

ASSOCIATION DES PÊCHEURS A LA LIGNE DU SAINTOIS

Président : Michel ROY
8 Chemin de Forcelles
54 116 TANTONVILLE
03 83 52 51 45 (dom.)

PÊCHE ET NATURE DU TOULOIS

Président : Antoine NAGIEL
3 Sente de la Cure
54 200 BOUCQ
06 08 86 43 94

LA VALLÉE DE L'ESCH

Président : Jean-Claude BARON
25 rue des Marguerites
54 700 BLENOD LES Pàm
03 83 84 01 56 (dom.)

LES PÊCHEURS DE LA BLETTE

Président : Régis VIGNERON
25 rue de la Treille
54 450 ANCERVILLER
03 83 42 14 41 (dom.)

LA GAULE MUSSIPONTINE

Président : Daniel SINOT
155 rue de Bruxelles
54 700 PONT-A-MOUSON
06 88 76 03 34

LE BROCHET DE L'OTHAIN

Président : Jean-Claude CRUCIFIX
21 rue Nouvelle
54 260 SAINT-JEAN-LES-LONGUYON
03 82 26 63 03 (dom.)

LA GAULE THIAUCOURTOISE

Président : Jean-Norbert MOHR
6 rue de Champagne
54 470 PANNES
06 13 22 33 13

SOCIÉTÉ DES PÊCHEURS À LA LIGNE DU MADON

Président : Didier GONZATTO
31 rue sous les Vignes
54 990 XEUILLEY
03 83 47 17 06 (dom.)

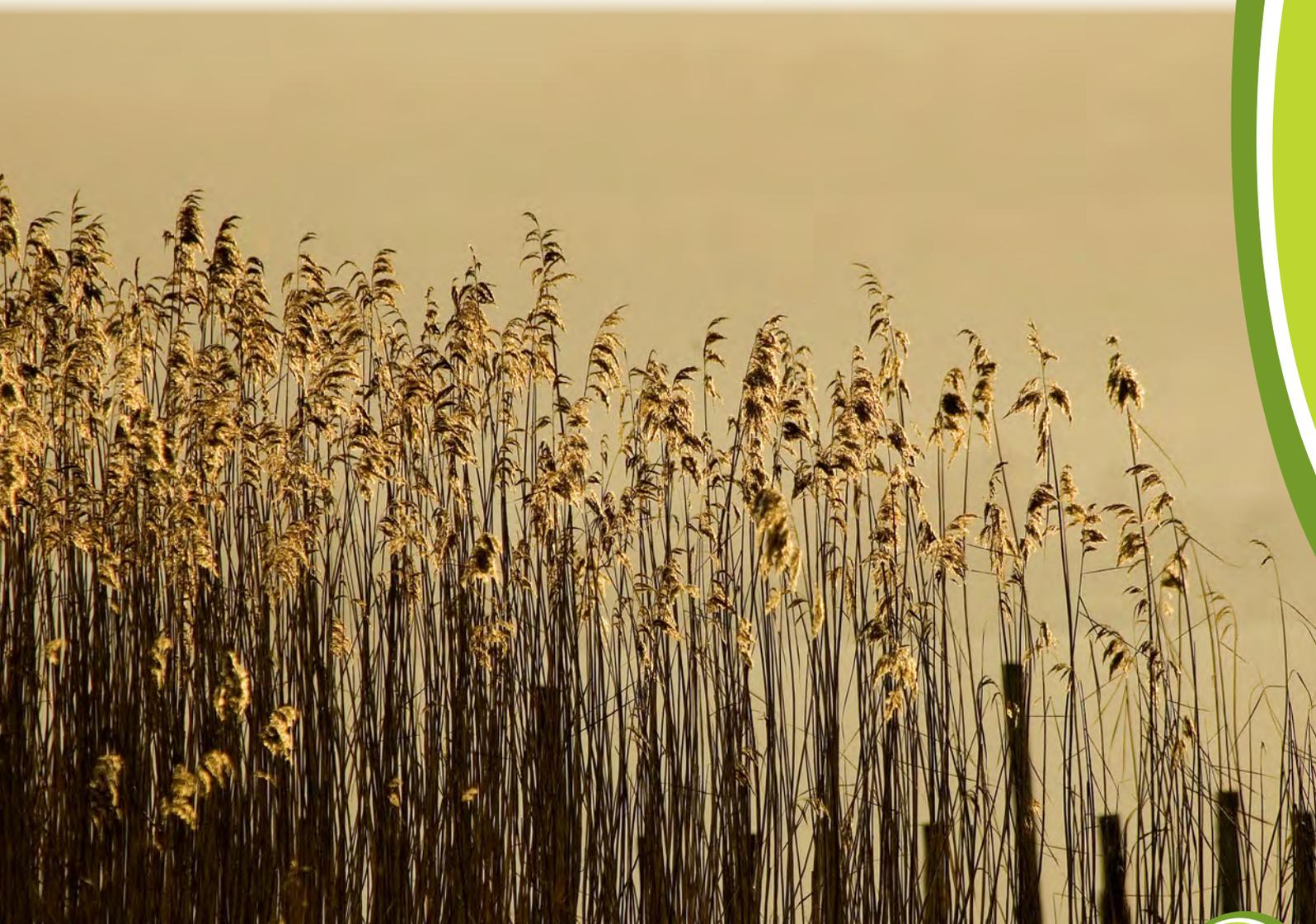
Le dernier trimestre de l'année 2015 a permis l'organisation des Assemblées Générales des AAPPMA visant à renouveler leur Conseil d'Administration.

Cet important moment de la vie associative est encadré par le Code de l'Environnement. Dans cette optique, la Fédération a multiplié les réunions et les supports pour que l'esprit de ces élections soit conforme avec les textes législatifs.

En Meurthe-et-Moselle, si un nombre important de nouveaux administrateurs a été élu, seuls les membres des AAPPMA de Gerbéviller, Longuyon et Xeulley ont élu un nouveau président.

Parallèlement, ces élections ont également permis la fusion des associations de Ceintrey, Tantonville et Xirocourt au sein d'une nouvelle entité, l'Association des Pêcheurs du Saintois. Cette nouvelle AAPPMA regroupe les lots des anciennes associations et gère désormais un périmètre cohérent à l'échelle du bassin versant du Madon.

Les pêcheurs de Xeulley ont souhaité conserver leur autonomie et ne pas intégrer la nouvelle dynamique naissante sur le Madon.



6. Effectifs 2015

Pour la deuxième année consécutive, l'effectif des pêcheurs a connu une hausse significative. Cette évolution, (+7,2 %) est liée à l'augmentation des produits accessibles en ligne, à la densification du réseau des dépositaires et à une météo clémente. Cette progression est sans nul doute également le fait d'un travail conjoint entre la Fédération, les AAPPMA et leurs nombreux partenaires.

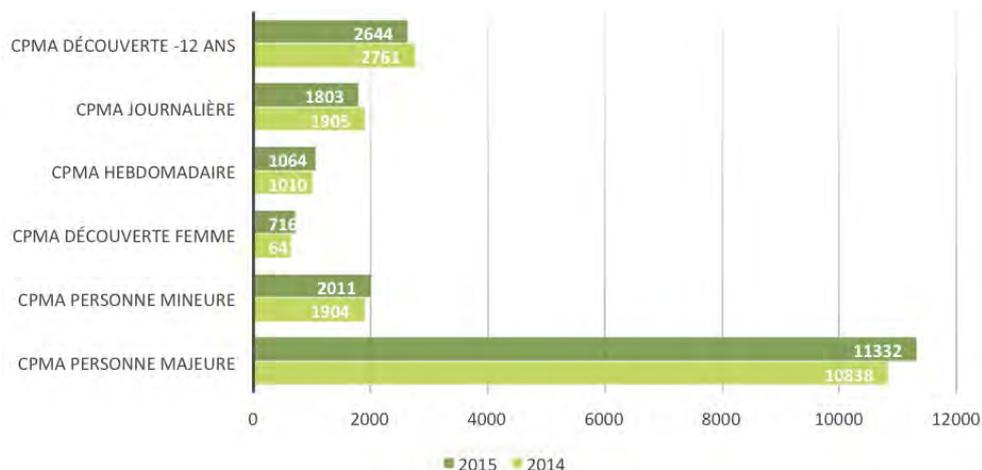


Figure 5 : effectifs de pêcheurs en 2014-2015

7. Partenariats

Dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable, la restauration des milieux aquatiques ou la protection des risques électriques, la Fédération a initié, depuis plusieurs années, une politique de partenariat. Dans cette optique, elle travaille avec différents partenaires institutionnels à travers plusieurs conventions avec les organismes suivants :

- l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- la Fédération Nationale de la Pêche en France,
- les Fédérations 57, 55 et 88,
- l'Union Régionale du Grand Est,
- Voies Navigables de France,
- le Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement,
- le lycée agricole de Pixérécourt,
- l'Association Départementale des Gardes-Pêche de Meurthe-et-Moselle,
- le Comité Départemental de Pêche Sportive au Coup 54,
- Lor'fishing Event's,
- Gites de France 54,
- Meurthe-et-Moselle Tourisme,
- Electricité et Réseaux de France,
- le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle,
- le Conseil Régional de Lorraine,
- la Pêche et les Poissons.

2. Environnement

Le pôle technique de la Fédération met en œuvre la politique fixée par la commission environnement et milieux aquatiques et validée par le conseil d'administration. Cette commission se réunit plusieurs fois par an et sélectionne différents projets que Pierre Pommeret, le responsable de ce pôle est chargé de mettre en place.

Le bilan de ce pôle pour l'année 2015 est détaillé ci-après.

1. Restaurer

Les restaurations engagées en 2015 concernent des annexes hydrauliques qui accueillent l'espèce brochet lors de sa reproduction.

• La frayère à brochets de Moineville

Initié par l'AAPPMA « Les Pêcheurs de l'Orne », ce projet a consisté à agrandir une annexe hydraulique située en rive gauche de la rivière Orne, sur une parcelle mise à disposition de la commune de Moineville.

Sa superficie est ainsi passée de quelques centaines de mètres carrés à environ 2 000 m² en fonction des débits de la rivière pendant la reproduction du brochet.

Des berges en pente douce ont été terrassées et des hélophytes implantés sur le site pour optimiser la végétalisation de la frayère. Le coût total de ces travaux s'élève à 15 560 euros. Ils ont été réalisés par l'entreprise SW Environnement et financés par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et les collectivités piscicoles.





Une inauguration s'est déroulée le 6 octobre 2015 en présence d'élus locaux et régionaux.

Un panneau pédagogique est implanté sur le site et permet d'informer le public de l'intérêt de restaurer ce type de site.



- **La création d'une frayère à brochets sur l'étang des Croquottes**

L'étang des Croquottes, situé sur la commune d'Art-sur-Meurthe a fait l'objet de travaux au cours de l'année 2015 par l'entreprise ID Verde. La connexion de ce plan d'eau avec la Meurthe a été optimisée de façon à améliorer les échanges avec la Meurthe et de permettre l'entrée de géniteurs de brochets au moment de la reproduction. Une frayère de quelques centaines de mètres carrés a été terrassée sur la partie sud du plan d'eau.



Les élèves des Ateliers Pêche Nature de Dombasle et de Jarville planteront au cours du mois de septembre 2016 des hélophytes qui serviront de supports de ponte aux brochets dès l'année prochaine.



2. Connaître

Chaque année, la FDAAPPMA 54 met en place certains inventaires piscicoles et astacicoles dans le cadre d'études particulières ou dans un but d'acquisition ou d'amélioration des connaissances des peuplements présents sur les milieux aquatiques meurthe-et-mosellans.

• Inventaires piscicoles

Que ces inventaires soient conduits dans le cadre d'études précises ou de suivis biologiques de certains cours d'eau, la FDAAPPMA 54 a conduit en 2015, 18 chantiers de pêche à l'électricité sur 5 bassins versants différents.

Bassin versant	Date	Station	Objectifs	Nombre d'espèces	Observations
Crusnes	22 juin	Ruisseau du Nanhoh	Suivi du peuplement piscicole dans le cadre du projet de dynamisation de la population de Truites fario menée par l'AAPPMA « La Truite Longuyonnaise ».	2	94 Truites fario
		Ruisseau de Beuveille		4	1 Truite fario
	25 juin	Crusnes, bois de Faloise		4	10 Truites fario
	26 juin	Crusnes, amont du seuil de Lopigneux		8	30 Truites fario 16 Ombres communs
		Crusnes, Boismont		7	102 Truites fario
Moselle	29 septembre	Ingressin, amont	Diagnostic du peuplement piscicole présent sur l'Ingressin, zoom sur la population de Truites fario.	2	chabots et chevesnes
		Ingressin, médian		5	Présence de goujons et Barbeaux fluviatiles.
		Ingressin, aval		8	Mise en évidence de 7 Truites fario. La présence de truitelles atteste d'une reproduction de l'espèce.

Figure 6 : inventaires piscicoles

Bassin versant	Date	Station	Objectifs	Nombre d'espèces	Observations
Esch	16 juin	Heymonrupt, amont	Suivi du peuplement piscicole en particulier de la population de Truites fario.	1	7 Truites fario
		Heymonrupt, médian		2	2 Truites fario
		Heymonrupt, aval		2	11 Truites fario
	17 juin	Esch, parcours mouche		14	15 Truites fario
		Ruisseau de Grené, amont		3	62 Truites fario
		Ruisseau de Grené, aval		3	38 Truites fario
	18 juin	Esch, Saint-Jean		9	25 Truites fario
Meurthe	9 juin	Reculée du Plain	Suivi de la fonctionnalité de cette reculée concernant la reproduction du brochet par la méthode du sondage.	10	Mise en évidence de 9 brochetons de l'année qui attestent d'une reproduction effective de l'espèce sur cette frayère.
	11 juin	Ruisseau de Chaufontaine	Suivi du peuplement piscicole suite aux travaux de restauration effectués par la Communauté de Communes.	10	Peuplement dominé par le chevesne (226 individus).
Vezeuze	11 juin et 14 octobre	Val et Vezeuze	Prélèvement de Truites fario dans le cadre de la pollution aux hydrocarbures survenu sur le Val en novembre 2013.	-	23 Truites fario prélevées.

Figure 6 : inventaires piscicoles

• Inventaires astacicoles

Chaque année, la FDAAPPMA 54 réalise des inventaires astacicoles. Depuis 2010, dans le cadre de l'étude régionale diligentée par les quatre fédérations lorraines, la FDAAPPMA 54 centralise les données régionales et les bancarise sur une base de données appelée Astabase. A ce jour, ce sont 1 000 données qui sont présentes dans cette base de données.

En 2015, les prospections « écrevisses » menées en Meurthe-et-Moselle ont permis de mettre en évidence une population d'Ecrevisses à pattes blanches, ce qui porte à six le nombre de populations recensées dans le département.



Dans le cadre de cette mise en évidence, un plan d'eau non autorisé détournait l'ensemble du débit de ce cours d'eau et provoquait un assèchement de ce dernier induisant une mortalité de la faune piscicole. Une procédure diligentée par l'ONEMA permettra de restaurer la situation initiale et donc de contribuer à pérenniser la population d'Ecrevisses à pattes blanches.

Un foyer d'introduction de l'Ecrevisse de Californie est également identifié sur le bassin versant du Sanon. La colonisation de ce bassin versant fera donc l'objet d'une attention particulière.



• Pêches de sauvetage

En 2015, la Fédération a procédé à deux pêches électriques de sauvetage.

Une première opération, effectuée dans le cadre des travaux sur le barrage du Liégeot, sur la Moselle, a permis de retirer environ dix kilogrammes de poissons du chantier.



Durant l'automne, avant la réalisation de travaux sur différents biefs et écluses par Voies Navigables de France, la Fédération, avec l'appui des bénévoles de l'AAPPMA de Dombasle, a procédé à la pêche d'environ une tonne de poissons entre les communes de Maixe et Crévic sur le canal de la Marne au Rhin.



Parallèlement, le Conseil Départemental a procédé à la vidange du Bel Etang, situé au cœur d'un Espace Naturel Sensible à Champigneulle. La Fédération et de nombreux bénévoles ont procédé, dans des conditions difficiles, à une pêche au filet des poissons concentrés à l'amont du déversoir. Les poissons sauvés (environ 2,9 tonnes) ont pu ensuite être déversés dans la Meurthe, sur les lots actuellement gérés par la Gaule Dombasloise.



3. Etudier

- **Etude des annexes hydrauliques de la Moselle**

La FDAAPPMA 54, sous l'impulsion de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a lancé, en collaboration avec la FD 57 et 88, une étude concernant les annexes hydrauliques de la Moselle. Amélie Humbert a été recrutée fin 2014 pour une durée de trois années. Pour rappel, le but est de recenser, cartographier et évaluer la fonctionnalité des annexes hydrauliques pour la reproduction de l'espèce brochet.

Le travail d'inventaires a débuté en 2015 en Meurthe-et-Moselle. 44 sites ont été géolocalisés, cartographiés et évalués vis-à-vis de leur fonctionnalité concernant la reproduction du brochet. En 2015, le secteur compris entre Gripport et Bayon, qui présente une richesse avérée en sites de reproduction a été parcouru.

Le nombre total d'annexes dans le département est évalué à 140.



- **Etude de la fonctionnalité du site de la Saussaie Voirin, commune de Pont-à-Mousson**

En 2015 et dans le cadre de l'étude interdépartementale concernant le recensement des frayères à brochets présentes sur l'axe Moselle et leur fonctionnalité, un stage d'une durée de six mois a été effectué par Paulin RIVIERE, étudiant en dernière année de Master M2, Mention Biodiversité-Ecologie-Environnement spécialité gestion des habitats et des bassins versants, de l'Université de Rennes.

Les objectifs de ce stage étaient d'étudier la fonctionnalité du site et de proposer des interventions visant à améliorer le fonctionnement global du site et de répondre aux différentes problématiques existantes.

Les éléments issus de cette étude ont permis de finaliser le dossier de restauration. Les travaux seront terminés en 2016.



- **Suivi du plan d'eau de la Sangsue**

En 2012, des travaux sont engagés sur le plan d'eau de la Sangsue et sur le Woigot (communes de Briey et de Mance). Ces travaux ont notamment pour objectifs d'améliorer la qualité de l'habitat avec la suppression des obstacles à la libre circulation piscicole : arasement de seuils et déconnexion du plan d'eau.

Alors qu'un état initial a été effectué par la Fédération avant la réalisation de ces travaux, un suivi de l'évolution du milieu a été demandé par les partenaires techniques et financiers du projet. La Fédération a ainsi recruté une chargée d'étude, Émilie MARCHWICKI, durant sept mois afin d'évaluer les modifications engendrées par les travaux sur le cours d'eau, au niveau des compartiments physiques et biologiques mais également de détecter les réussites et/ou les faiblesses dans la réalisation technique du projet, en lien avec les objectifs écologiques initiaux.



4. Gérer

- **Représentation de la Fédération au sein de comités de pilotage et/ou de sorties techniques sur le terrain.**

Le pôle technique de la FDAAPPMA 54 a participé à 45 comités de pilotage et/ou sorties sur le terrain en tant que partenaire technique pour apporter sa vision des projets, son expertise en matière d'aménagement des milieux aquatiques et pour que soit prise en compte l'activité pêche dans les réflexions globales.

- **Luttes contre les espèces exotiques envahissantes**

Un suivi de la jussie, présente sur une gravière de Méréville est effectué chaque année sur la Moselle entre le barrage de Méréville et Pont-Saint-Vincent. L'espèce n'est pas encore mise en évidence sur la Moselle.

- **Pêches d'étang**

En 2015, la Fédération a procédé à deux pêches d'étangs de production. Le fruit de ces pêches est destiné prioritairement à l'empoissonnement des étangs fédéraux.

Le « Neuf Etang », situé à Mandres-aux-Quatre-Tours, a été pêché pour la dernière fois. En effet, le droit de pêche, loué par la Fédération depuis de nombreuses années, n'a pas été renouvelé. Ce sont 4,9 tonnes de poissons qui ont été prélevées lors de cette pêche biennale. L'importance de cette pêche a permis un empoissonnement exceptionnel des rivières gérées par les AAPPMA les plus proches.



L'étang de Brin-sur-Seille fait l'objet d'une pêche annuelle. Celle de 2015 a permis une récolte de près de 2,9 tonnes de poissons.



• Régulation du Grand cormoran

Chaque année, un quota de tir départemental est autorisé par arrêté ministériel afin de réguler les populations de Grands cormorans.

Ainsi pour la saison 2014-2015, 800 oiseaux pouvaient être prélevés au titre de la protection des piscicultures extensives (ce quota englobe les tirs sur les étangs des AAPPMA et sur le Domaine Public Fluvial) et 75 oiseaux pour la protection d'espèces de poissons menacées. Grâce à la participation d'un grand nombre de chasseurs, ce sont 775 oiseaux qui ont été prélevés, soit près de 90% du quota attribué pour notre département.

Comme chaque année, la Fédération a organisé la campagne de comptage qui s'est déroulée entre le mois de novembre et le mois de février. Cette année encore, ce sont jusqu'à dix-huit personnes provenant des collectivités piscicoles et de la Fédération de Chasse qui chaque mois ont pris part à ces comptages. Ces derniers se répartissent sur 24 dortoirs dont une majorité se situe sur ou à proximité de l'axe Mosellan.

Le graphique ci-dessous illustre l'effectif des Grands cormorans sur notre département sur les quatre saisons précédentes.

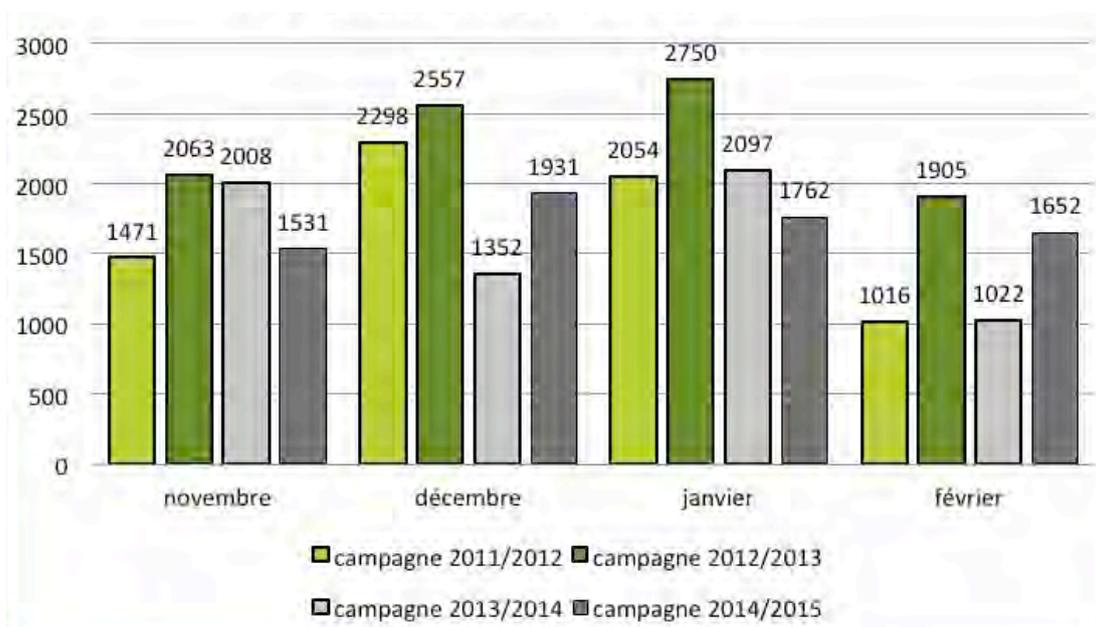


Figure 7 : nombre de Grands cormorans comptabilisés sur les dortoirs connus en Meurthe-et-Moselle

Au total, pour la saison écoulée, ce sont entre 1531 et 1931 cormorans qui ont été comptabilisés.



Le pic du nombre d'hivernants a été atteint cette saison au mois de décembre. Bien que le pic des 2 000 cormorans comptabilisés n'ait pas été atteint cette saison, la moyenne d'individus présents par mois pour la campagne 2014/2015 est de 1 719 cormorans alors que pour la campagne précédente, ce chiffre était de 1 620 cormorans. Une présence continue de l'espèce s'est effectuée quasi uniformément sur la période d'hivernage.

Alors que deux dortoirs ont disparu sur le département cette saison, un dortoir supplémentaire a été comptabilisé.

Il est à noter que la disparition d'un dortoir se traduit, généralement, soit par un renforcement des effectifs sur un dortoir situé à proximité, soit par un déplacement de celui-ci.

De plus, tous les deux ans un comptage est organisé au niveau national. C'est ainsi que les données récoltées au mois de janvier pour le dénombrement des cormorans ont été transmises au coordinateur national afin d'étudier l'évolution de la population nationale.

5. Surveiller

L'année 2015, 14 personnes ont suivi la formation initiale « garde-pêche particulier » qui est la formation préalable à l'obtention d'agrément et l'assermentation du garde.

Ainsi, à terme, l'ensemble des gardes-pêche particuliers du département formera un noyau de 85 bénévoles qui, en semaine comme en week-end, de jour comme de nuit, veilleront au respect de la réglementation pêche.

Au niveau fédéral, le garde-pêche particulier bénévole de la Fédération a mené plus de cent actions de contrôles sur le lac de Pierre-Percée, contrôlant ainsi près de 1 500 pêcheurs. De son côté, la brigade d'agents de développement a parcouru plus de 14 000 kilomètres et contrôlé plus de 800 pêcheurs.

Pour cette année, ce sont au total 266 procédures qui ont été réalisées. Cette valeur est en augmentation par rapport à 2014, année où une baisse des procédures semblait s'amorcer suite aux efforts de contrôles réalisés par l'ensemble des agents verbalisateurs.

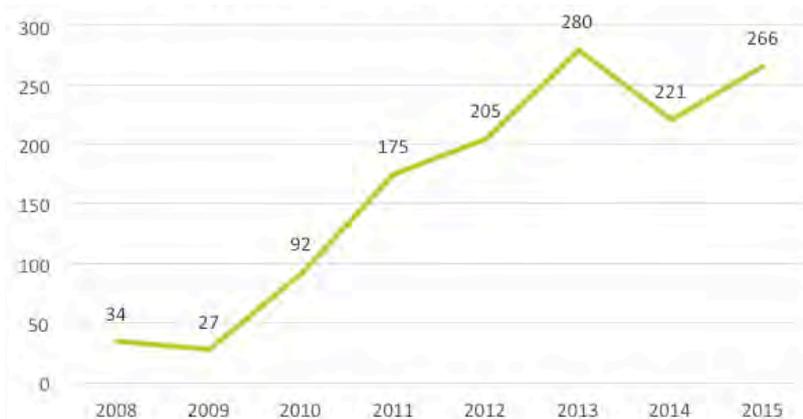


Figure 8 : répartition des procès verbaux dressés en fonction des catégories d'agents verbalisateurs

Ce sont les gardes-pêche particuliers d'AAPPMA qui ont réalisé la majorité des procédures soit 214 procès-verbaux sur les 266 au total.

Il est à noter que certaines procédures pêche n'ont pas été transmises par les organismes verbalisateurs (brigade de gendarmerie fluviale) et n'ont donc pas pu être comptabilisées. L'implication de l'ONCFS dans les opérations de contrôle, qui s'est traduite par un nombre de procédures représentant 6% de la totalité des procès-verbaux, est notable pour 2015.

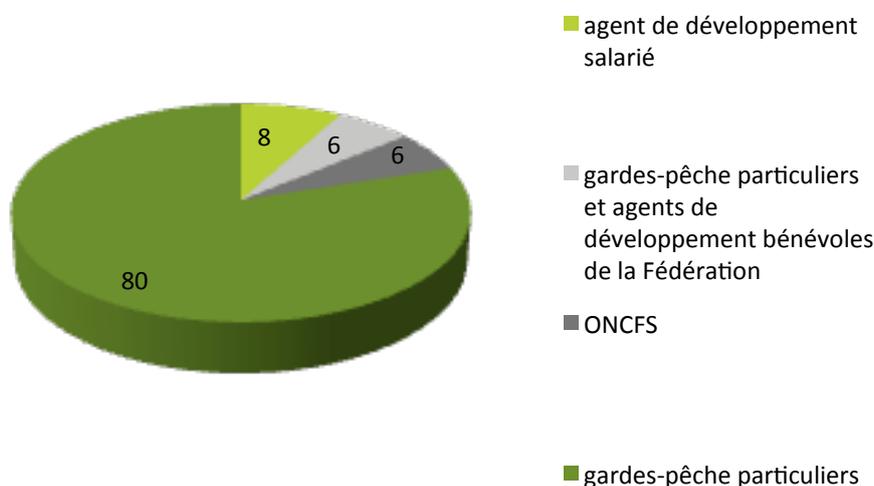


Figure 9 : répartition des procès verbaux (%) en fonction des agents verbalisateurs

Comme les années précédentes, la pêche de nuit représente l'infraction majoritaire avec une part de 50% des infractions relevées. Celle-ci regroupe à la fois les pêches de nuit hors secteur avec appâts autorisés mais aussi les pêches de nuit sur secteur et hors secteur avec des appâts non autorisés pour cette pêche. Cela explique un pourcentage d'infraction restant élevé alors que le linéaire de parcours de nuit à l'échelle départementale a été multiplié par trois en 2015.

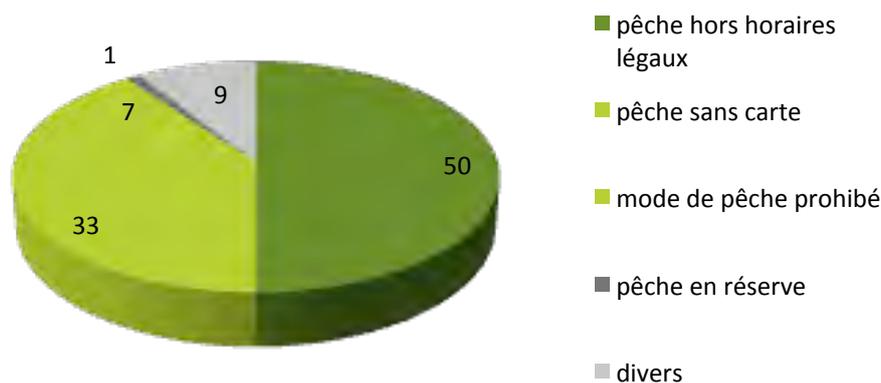


Figure 10 : répartition des procès verbaux (%) en fonction des infractions commises

L'expérimentation visant à l'élargissement des parcours ouverts à la pêche de la carpe de nuit sur les lots gérés par l'AAPPMA de Toul n'a pas induit une augmentation significative des infractions relevées. Ce constat ainsi que le respect des autres usagers et du milieu par les pêcheurs concernés a permis de renouveler l'ouverture de ces parcours à la pêche de nuit en 2016.

Afin de moderniser la tenue des gardes-pêche, la Fédération Nationale a développé de nouvelles tenues. En Meurthe-et-Moselle, un effort financier conséquent a été consenti par la Fédération afin d'homogénéiser la tenue des gardes. Ainsi, 70 tenues habillent désormais les agents de contrôle des structures associatives de la pêche de loisir.



3. Halieutisme

1. Développer

• Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche

Suite à la réalisation du SDDLDP, finalisé en 2014, la Fédération a imprimé 400 exemplaires d'une plaquette d'information présentant la synthèse du SDDLDP. Ce document a été distribué aux AAPPMA et aux partenaires et il a été mis en ligne dans sa version numérique sur le site de la Fédération et partagé sur sa page Facebook.



Les nombreuses actions menées par la Fédération en termes de développement et de promotion halieutique sont toutes coordonnées avec les fiches actions du SDDLDP.

• Tourisme

Six structures ont obtenu la qualification « hébergement pêche » en 2015 :

- le Camping de Magnières,
- le gîte « la Maison 11 » à Badonviller,
- le « Gîte des Deux Lacs » à Pierre-Percée,
- le « Gîte du Petit Moulin » à Réchicourt-la-Petite,
- le « Gîte chez Marianne » à Villers-en-Haye,
- deux chambres d'hôtes « Chez la Moon » à Bainville-aux-Miroirs.



Ce sont désormais vingt hébergements qui sont qualifiés pour l'accueil des pêcheurs en Meurthe-et-Moselle.

La Fédération a créé et mis en ligne un site Internet dédié à la présentation des hébergements qualifiés en Meurthe-et-Moselle (www.tourismepeche54.wordpress.com).

• Valorisation des parcours de pêche

Le lac de Pierre-Percée a obtenu le label national « Parcours Passion » dans le cadre du projet de pôle d'attractivité pour le tourisme pêche en partenariat avec la Fédération des Vosges pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Dix panneaux ont été implantés sur le territoire, dont 5 autour du lac de Pierre-Percée.

Deux parcours de pêche ont été valorisés avec l'implantation de panneaux d'information :

- à Toul et Ecrouves, un parcours valorisant la pêche urbaine sur le canal de la Marne au Rhin,
- à Magnières, trois panneaux ont été implantés (deux autour de l'étang du Pré Fleury et un à proximité de la Mortagne).



• Parcours spécifiques

Dans le cadre de la rédaction du SDDL, la Fédération a réalisé un certain nombre de constats liés à la pratique de la pêche. A la lumière de ce travail, plusieurs actions ont été proposées afin notamment de satisfaire les pêcheurs existants et de moderniser la pêche associative.

Ainsi, une extension des **parcours ouverts à la pêche de la carpe de nuit** a été demandée par l'AAPPMA « Pêche et Nature du Toulouais » et instruite par la Fédération. Suite à de nombreuses réunions et en dépit des positions de certains partenaires ou de pêcheurs locaux, la Fédération a obtenu l'expérimentation de ces parcours pour la pêche de la carpe de nuit.



Par ailleurs, un certain nombre de **parcours de graciation** existe dans le département, mais ne sont légitimés que par des règlements intérieurs. La Fédération a souhaité assoir l'existence de ces règlements par des arrêtés préfectoraux. Ainsi, sept parcours à travers le département ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral.



Enfin, la Fédération a souhaité supprimer un certain nombre de **réserves de pêche** sur le Domaine Public Fluvial en ne conservant que les zones dont le but est de favoriser la protection ou la reproduction. En collaboration avec les services de la Direction Départementale des Territoires et de l'ONEMA, un important travail a permis de mettre à jour un nouvel arrêté des réserves de pêche.



2. Communiquer

La Fédération a continué en 2015 ses efforts de communication en diversifiant ses interventions dans les médias : articles de presse, reportages TV et interventions radio. Le site Internet et la page Facebook ont été régulièrement actualisés, et de nouveaux outils d'information ont été créés (Newsletter, cartographies interactives).

- **Guide de la pêche en Meurthe-et-Moselle**

17 500 exemplaires ont été imprimés et une diffusion d'un exemplaire par courrier a été mise en place pour 95 partenaires.



- **Revue de presse**

- 2 mars : article sur l'évolution positive des effectifs de pêcheurs (Le Républicain Lorrain),
- 4 mars : article sur l'évolution positive des effectifs de pêcheurs (L'Est Républicain),
- 4 mars : article sur la qualification d'un gîte en tant qu'hébergement Pêche à Badonviller (L'Est Républicain),
- 13 mars : article sur l'ouverture de la pêche en première catégorie (L'Est Républicain, édition régionale),
- 18 mars : article sur la restauration d'une frayère à brochet à Pont-à-Mousson (Est Républicain),
- 19 mars : article sur une journée de pêche à la truite sur l'Esch (L'Est Républicain, édition régionale),
- 30 avril : article sur l'ouverture du brochet (L'Est Républicain),
- 30 avril : article sur l'ouverture du brochet avec interview d'un pêcheur (L'Est Républicain, édition régionale),
- 5 juin : 3 articles pour annoncer la Journée Nationale de la Pêche à Pont-à-Mousson (L'Est Républicain, édition locale et régionale),
- 8 juin : article sur la Journée Nationale de la Pêche à Pont-à-Mousson (L'Est Républicain)
- 22 juin : article sur une mission de contrôle de nuit avec les gardes-pêche du département (L'Est Républicain),
- 2 octobre : article sur les assemblées générales électorales (L'Est Républicain, édition régionale),
- 7 novembre : article sur une opération de pêche électrique de sauvetage dans le canal de la Marne au Rhin à Maixe (L'Est Républicain),
- 9 novembre : article sur la labellisation du lac de Pierre-Percée (L'Est Républicain),
- 11 novembre : article sur la valorisation du parcours de pêche situé sur le canal de la Marne au Rhin à Toul et Ecrouves (L'Est Républicain),
- 14 novembre : article sur l'inauguration de la frayère de Moineville (Le Républicain Lorrain),
- 22 décembre : article sur la fusion des 3 AAPPMA du Madon (L'Est Républicain).

• Télévision

- 14 mars : reportage sur l'ouverture de la pêche en première catégorie (France3 Lorraine Champagne-Ardennes et France 3 National),
- 19 Avril : reportage sur la sécurité à la pêche en barque à Pierre-Percée,
Jeudi 23 avril : reportage sur la pêche de la carpe de nuit (France3 Lorraine Champagne-Ardennes),
- 5 Août : reportage sur la technique de la pêche à la brouillée, avec l'Atelier Pêche Nature de Lunéville (France3 Lorraine Champagne-Ardennes et France 3 National),
- 21 Juin : reportage sur la rencontre départementale des Ateliers Pêche et Nature à Toul (France3 Lorraine Champagne-Ardennes),
- 2 Juin : intervention en direct sur le plateau de l'émission « Lorraine Matin » pour présenter la Journée Nationale de la Pêche (France3 Lorraine Champagne-Ardennes),
- 5 septembre : reportage sur la pêche à Pierre-Percée (Mirabelle TV).

• Radio

- 3 juin : intervention à l'émission « le Temps de le Dire » (RCF).

• Site Internet

Statistiques 2015 (source : Google Analytics) :

- 47 691 sessions (+47% par rapport à 2014),
- 32 387 utilisateurs (+42% par rapport à 2014),
- 131 860 pages vues (+33% par rapport à 2014).

33 cartographies interactives ont été créées avec l'outil gratuit Google MyMap, notamment les parcours de pêche gérés par chaque AAPPMA, les parcours de nuit ou encore les parcours de pêche en réciprocity interfédérale. Ces cartes totalisent 49 556 vues en 2015.

19 actualités ont été saisies au long de l'année 2015.

• Mailings

- 9 mars : communiqué sur l'ouverture de la pêche de la truite (1 479 abonnés),
- 27 avril : communiqué sur l'ouverture de la pêche des carnassiers (1 120 abonnés),
- 4 juin : communiqué sur la Journée Nationale de la Pêche (1 479 abonnés).

• Réseaux sociaux

97 actualités ont été postées sur la page facebook de la Fédération.

• Newsletter InfoPêche 54

La Fédération a mis en place une lettre d'information en 2015.

- InfoPêche 54 n°1 : envoyée à 1 451 abonnés le 13 janvier,
- InfoPêche 54 n°2 : envoyée à 1 485 abonnés le 27 août.



• Journée Nationale de la Pêche à Pont-à-Mousson

Le dimanche 7 juin, la Fédération a organisé la Journée Nationale de la Pêche sur le site de l'île d'Esch à Pont-à-Mousson, en partenariat avec l'AAPPMA La gaule mussipontine et la mairie de Pont-à-Mousson.



Le grand public présent sous le soleil mussipontain a été accueilli sur différents stands de démonstrations et d'animations : pêche au coup, pêche de la carpe, pêche du silure, pêche à la mouche, initiation pêche en bateau et pêche au leurre.

Un résumé vidéo de cette journée tourné par la chaîne locale PàM TV est consultable sur Internet.



La Fédération remercie chaleureusement la Gaule Mussipontine et l'ensemble des partenaires pour leur implication dans cet événement.

4. Initiation et sensibilisation

1. Animer

La Fédération met en place différentes animations, de la découverte du cycle de l'eau jusqu'à l'initiation à la pêche.

Leur nombre et leurs thématiques dépendent donc directement des demandes effectuées par les différentes structures de loisir ou scolaires, groupes ou même particuliers.

Le contenu de l'intervention est systématiquement adapté au lieu, au public ciblé et à la demande.

• Projets longs sur l'Espace Naturel Sensible du Vallon de Bellefontaine

Mises en places par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle dans le cadre de sa politique de valorisation des Espaces Naturels Sensibles, ces animations de découverte de la biodiversité sont axées sur différentes thématiques.

La Fédération répond conjointement avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Nancy-Champenoux et la Compagnie des Ânes au marché public mis en place pour l'occasion, afin de prendre en charge la thématique « poissons » sur le site du Vallon de Bellefontaine à Champigneulle.

En 2015, huit classes ont ainsi suivi les trois séances proposées par la Fédération, ce qui représente plus de 200 élèves.

Une première intervention d'une demi-journée se fait en fin d'hiver, en classe et est l'occasion d'aborder des généralités concernant les poissons, leur milieu de vie et de présenter les espèces présentes dans nos eaux douces meurthe-et-mosellanes.

Chacune des huit classes de CE1 à CM2 a ensuite visité l'ancienne pisciculture de Champigneulle, l'occasion d'observer facilement les poissons évoluer dans les bassins.



Enfin, une dernière sortie sur le ruisseau de Bellefontaine au mois de mai permet d'observer les nombreux habitants des milieux aquatiques dans un cadre naturel.



L'impact des activités humaines et l'importance du respect de l'environnement sont les fils conducteurs de ce programme, avec comme point d'entrée la biodiversité présente.

Ce programme est reconduit pour l'année 2016.



• Animation grand public sur l'ENS du Vallon de Bellefontaine

Une animation de découverte des milieux aquatiques de cet ENS a également été mise en place le dimanche 24 avril. Cette animation est l'occasion pour le grand public de découvrir une biodiversité méconnue bien que présente à proximité de leur lieu de vie.

• Animations dans le cadre scolaire

Au-delà des programmes présentés précédemment, la Fédération intervient ponctuellement dans différentes écoles du département sur des thématiques diverses.

- Interventions pour l'école Provence de Liverdun

Une classe de primaire de Liverdun a pu participer à une sortie de découverte des milieux aquatiques sur les berges de la Moselle le 5 mai, précédée par une intervention en classe le 9 avril sur la thématique des poissons d'eau douce et de leurs milieux et modes de vie.



- Intervention pour l'école de Ravenne à Joef avec l'AAPPMA « les Pêcheurs de l'Orne »

Le mercredi 29 avril, les élèves ont été accueillis sur les berges de l'Orne à Joef pour une séance de découverte des milieux aquatiques.

- Intervention pour l'école maternelle les Lutins d'Hatrive

Les élèves de trois classes de cette école maternelle ont été accueillis sur trois demi-journées sur les berges de l'Orne afin de découvrir la vie de la rivière, les vendredi 15 et lundi 18 mai.

• Animations hors cadre scolaire

Différents publics sont accueillis tous les ans dans un cadre d'activités de loisirs, encadrés ou non. Ainsi, particuliers comme groupes peuvent être accueillis pour des séances à durée et contenu variables.

- Séance d'initiation à la pêche au coup pour le Centre de Loisirs de Frouard avec la Gaule Mussipontine

Le jeudi 20 juillet, sept jeunes frouardais ont pu s'initier à la pêche au coup sur l'étang du Saussi de Pont-à-Mousson. De nombreux poissons ont été capturés par chaque participant., une partie de pêche réussie !

- Stages « pêche » pour la Ville de Nancy

Dans le cadre des stages sportifs mis en place chaque année par la Ville de Nancy, la Fédération encadre trois groupes de six jeunes nancéiens en période estivale.

Chaque groupe est pris en charge deux heures par jour pendant cinq jours consécutifs. L'ensemble de ces séances permet d'appréhender d'une part les différentes espèces présentes, mais aussi différentes techniques de pêche.



D'une manière générale, les deux premières séances sont l'occasion de prendre en main une canne à coup avant d'aborder l'utilisation du moulinet pour les deux jours suivants. Lors de la dernière journée, la technique est laissée au libre choix des participants suivant leurs préférences.



- Journée d'initiation à la pêche pour le Contrat d'Animation Jeunesse Territorialisée du Piémont Vosgien au lac de Pierre-Percée

Un groupe de douze jeunes a été accueilli le 21 juillet sur les berges du lac du Vieux Pré. Cette journée de pêche au coup et au lancer, qui plus est ensoleillée, a ravi l'ensemble des participants.

- Séance d'initiation à la pêche pour la Maison des Jeunes et de la Culture Jean Savine de Villers-Clairlieu

Une demi-journée sur les étangs de l'AAPPMA Pêche et Nature du Toulinois le 9 juillet a permis à ce groupe de douze jeunes villarois de capturer de nombreux poissons.

2. Ateliers Pêche Nature

Les Ateliers Pêche Nature ont pour objectif de permettre au pêcheur débutant, à l'issue de sa formation, de pratiquer la pêche en ayant un comportement autonome et responsable vis-à-vis de la nature, des autres usagers et de lui-même.

L'Atelier Pêche Nature transmet l'éthique de la pêche associative fondée sur :

- le respect du poisson, dont la pêche effectuée dans les règles d'un art résultant de la connaissance de ses modes de vie et de ses techniques de capture raisonnée,
- la conscience du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques, de leur faune, de leur flore, des paysages qui leur sont associés, éléments d'un patrimoine environnemental indispensable à la qualité de la vie, à l'équilibre et à l'épanouissement de l'homme,
- le respect de soi-même et d'autrui, qui doit inspirer le comportement du pêcheur à l'égard des autres usagers de l'eau et de son environnement,
- la connaissance du rôle des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique et des missions d'intérêt général que la loi leur confie.

La Fédération, par une commission de travail dédiée et un salarié titulaire du BPJEPS « pêche de loisir », a pour rôle un appui de ces APN en termes de gestion et de pédagogie selon leurs besoins exprimés. Ainsi, ce sont de nombreux bénévoles qui mettent en marche ces « écoles de pêche », comme elles furent longtemps appelées.



Leur fonctionnement, parallèle à l'année scolaire, débutant en septembre-octobre et se terminant en juin, est basé sur une alternance de séances théoriques en salle et pratiques au bord de l'eau. Différentes thématiques sont abordées autour de la connaissance des milieux aquatiques, des techniques de pêche et de la réglementation de la pêche en eau douce en France.

Le troisième dimanche de juin, comme tous les ans, une rencontre annuelle vient clôturer la saison lors d'une journée conviviale : l'occasion d'échanger et de pêcher ensemble.



Mais avant la partie de pêche de l'après-midi, un questionnaire écrit permet d'évaluer les connaissances acquises tout au long de l'apprentissage. Reconnaître une espèce, choisir le bon nœud, citer les tailles légales de capture, voilà des exemples de questions posées et auxquelles la grande majorité de ces jeunes passionnés sait parfaitement répondre.



Le dimanche 21 juin 2015, la rencontre départementale a eu lieu sur les berges de la Moselle canalisée à Toul. La Fédération remercie et félicite l'ensemble des bénévoles et des participants, sans qui cette journée n'aurait pas le succès qu'elle connaît.



3. Former

- **Participation au jury du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport « Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable » (BPJEPS « EEDD »)**

Depuis la mise en place de cette formation visant à permettre à toute structure dotée d'un animateur formé une complémentarité autour des thématiques de l'EEDD, en 2013, la Fédération fait partie des représentants des salariés du domaine dans le groupe formant le jury.

- **Formations Gardes-Pêche**

Afin d'harmoniser les comportements des agents de contrôle, de leur procurer un socle de connaissances juridiques, judiciaires et techniques, la Fédération procède à différentes sessions de formation.

Des formations initiales sont effectuées en conformité avec l'arrêté du 30 août 2006. Le 7 novembre, un premier module a informé les gardes des notions essentielles sur le fonctionnement judiciaire français et sur la place du garde au sein de ce dispositif. Après avoir été sensibilisés à l'éthique et à la déontologie des gardes, les agents ont suivi le 14 novembre un second module relatif à la réglementation de la pêche et au fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

- **Actions avec le lycée de Pixierécourt**

Dans le cadre d'une convention liant le Lycée Agricole de Pixierécourt et la Fédération, différentes interventions sont programmées chaque année.

En 2015, une classe de Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune est intervenue dans le cadre du projet de restauration de la Saussaie Voirin (voir page 18).

Le 2 février, c'est le site du bras du Prussien sur la commune de Pont-à-Mousson qui a accueilli une vingtaine d'étudiants en BTS Gestion et Protection de la Nature. Un chemin d'accès a été dégagé le long de cet ancien bras de Moselle. Les étudiants ont été épaulés par des bénévoles de l'AAPPMA « La Gaule Mussipontine », tout au long de la journée.



La Fédération intervient également en classe lors de ces formations et fait partie du jury d'examen final des BTS GPN.



Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

50 rue du docteur Bernheim
54 000 NANCY
Tél : 03 83 56 27 44
Mél : federation@peche-54.fr
www.peche-54.fr

Réalisation : FDAAPPMA 54

Directeur de publication : Guy SAPRANT

Rédaction : Eric TAVOSO, Pierre POMMERET, François ROUILLON, Morgan ROUVIER, Nicolas MEYLAND

Conception graphique : Nicolas MEYLAND

Crédits photographiques : FDAAPPMA 54 et L. MADELON - FNPF, sauf mentions contraires

Imprimé par nos soins en août 2016



Réalisé avec le soutien financier de :

